



N° 2021.04.08

Objet : Extension du périmètre du SYMPTTOM à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, au SICTOM Emblavez-Meygal, au SICTOM Monts du Forez, au SICTOM entre Monts et Vallées et au SICTOM Velay-Pilat.

RAPPORT DU PRESIDENT

Courant 2020, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, le SYMPTTOM, le SICTOM Entre Monts et Vallées, le SICTOM Velay-Pilat, le SICTOM Emblavez-Meygal et le SICTOM Monts du Forez ont lancé une étude sur la pertinence de mutualiser la compétence traitement sur l'ensemble de leurs territoires.

A l'issue de cette étude, il a été décidé d'élargir le périmètre du SYMPTTOM à l'ensemble des collectivités pour l'exercice de la compétence traitement et de modifier les statuts du syndicat en conséquence.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, le SYMPTTOM prend l'initiative de cette extension de périmètre.

Les assemblées délibérantes de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, du SICTOM Entre Monts et Vallées, du SICTOM Velay-Pilat, du SICTOM Emblavez-Meygal et du SICTOM Monts du Forez devront ensuite donner leur accord et approuver les statuts modifiés.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L.5211-18 relatif aux modifications relatives au périmètre ;



Ceci étant exposé, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER**, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, du SICTOM Emblavez-Meygal, du SICTOM Monts du Forez, du SICTOM entre Monts et Vallées et du SICTOM Velay-Pilat au SYMPTTOM,
- **D'APPROUVER** les statuts modifiés,
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A 20 voix sur 21 votants, et 1 abstention,



N° 2021.04.08

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, du SICTOM Emblavez-Meygal, du SICTOM Monts du Forez, du SICTOM entre Monts et Vallées et du SICTOM Velay-Pilat au SYMPTTOM,
- **APPROUVE** les statuts modifiés,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 6 avril 2021

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

